

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00224

OPERATION DE TRAITEMENT DE L'HABITAT ANCIEN DEGRADE DU QUARTIER CENTRE-VILLE DE LA RICAMARIE : APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDI HON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002240

DATE D'APPÊCHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

OPERATION DE TRAITEMENT DE L'HABITAT ANCIEN DEGRADE DU QUARTIER CENTRE-VILLE DE LA RICAMARIE : APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES ETABLI PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2020

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouveau Urbain et de l'Opération de Restauration Immobilière, Saint-Etienne Métropole, la commune de La Ricamarie et leurs partenaires ont souhaité mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain portant sur le centre-ville, mené parallèlement à d'autres opérations et réflexions portées par la Métropole et la commune.

La Métropole, en accord avec la commune de La Ricamarie, a approuvé la conduite de cette opération d'aménagement à la SPL Cap Métropole via une concession d'aménagement par délibération du Bureau Métropolitain du 23 janvier 2020. La concession a été signée le 10 mars 2020.

L'opération d'aménagement a pour objet l'intervention sur le parc bâti via la mobilisation des propriétaires, des aides à l'amélioration de l'Habitat, la conduite d'actions de lutte contre l'habitat indigne, la mise en œuvre d'une Opération de Restauration Immobilière, le cas échéant le processus de recyclage immobilier des immeubles à réhabiliter.

Le traité de concession définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs, le bilan prévisionnel et les moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'opération.

Avancement de l'opération au 31 décembre 2020

Les dépenses s'élèvent à 46 448 € HT au 31 décembre 2020. Elles correspondent à la rémunération de CAP Métropole pour le Suivi et l'Animation de l'OPAH-RU (35 850 € HT), pour le Pilotage et l'animation générale de l'opération (10 414 € HT) et de frais administratifs (184 € HT).

Les recettes correspondent à la participation d'investissement de SEM d'un montant de 232 266 €.

Prévisions 2021

La prévision des dépenses pour l'année 2021 est de 424 791 € HT.

CAP Métropole engagera des études sur au moins un immeuble en ORI : 7 075 € HT

L'acquisition d'un immeuble est envisagée : 265 838 € HT

Quelques travaux de mise en sécurité sont prévus : 4 368 € HT

Des frais de portage immobilier sont à prévoir : 9 416 € HT

La prévision de la rémunération de CAP Métropole pour le suivi et l'animation de l'OPAH-RU, des adresses en ORI... s'élève à 138 094 € HT.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 461 594 € HT, dont 459 740 € de participation d'investissement de SEM.

Bilan financier prévisionnel

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des recettes sur l'opération est estimé à 4 089 188 €.

Il se décompose de la manière suivante :

- 1 295 396 € pour les cessions,
- 2 762 730 € de subventions et de participation, dont 1 976 730 € de participation de SEM à l'équilibre de l'opération,
- 31 063 € de produits divers.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le compte-rendu annuel d'activités au concédant arrêté au 31 décembre 2020 présenté par la SPL CAP Métropole pour l'opération de renouvellement urbain – commune de La Ricamarie ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à verser à CAP Métropole la participation d'investissement au titre de l'année 2021 à hauteur d'un montant maximum de 459 740 euros ;**
- **les dépenses liées à la participation d'investissement seront imputées sur le chapitre 204, destination La Ricamarie du budget habitat et cohésion sociale sur les exercices 2021 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU